

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} AVRIL 2021**Rapports n° CP 2021-194****PROLONGATION ET EXTENSION DU DISPOSITIF DES RÉFÉRENTS INFORMATIQUES DANS
LES LYCÉES REMISES GRACIEUSES - SECTEUR RESSOURCES HUMAINES****Texte de l'amendement :**

L'article 1 de la délibération est supprimé et remplacé par :

« Internalise la maintenance des équipements informatiques des lycées franciliens et des équipements numériques des lycéen·ne·s et des enseignant·e·s.

S'engage à affecter, dans les plus brefs délais, une autorisation d'engagement de 5 500 000 € afin de créer des services de maintenance informatique dans les 8 départements franciliens. »

Exposé des motifs**POUR UNE MAINTENANCE PUBLIQUE ET EFFICACE DU PARC INFORMATIQUE
DES LYCÉES ET DES TABLETTES SCOLAIRES NUMÉRIQUES**

Dès mai 2019, le groupe Front de gauche avait mis en garde l'exécutif régional des insuffisances du dispositif mis en place dans le cadre de la délivrance des tablettes numériques ou d'ordinateurs visant à remplacer les manuels scolaires papier. La réalité s'avère encore bien plus laborieuse. La presse régionale s'en est fait l'écho récemment, rapportant l'inadaptation des matériels : l'impossibilité d'installer certaines applications ou programmes, les nombreux bugs compliquent le travail des lycéen·ne·s.

Aux problèmes informatiques s'ajoutent des complications techniques et organisationnelles qui n'ont pas sues ou voulues être anticipées comme les difficultés d'accès au wifi, difficultés d'installation des manuels sur les tablettes, bridages de certains équipements mais aussi le manque de prises électriques pour recharger les appareils informatiques dont les batteries se déchargent rapidement.

Délivrer un ordinateur/tablette à chaque élève n'a de sens que si des mesures de formation et de maintenance sont mises en place et que si les établissements sont adaptés. Chacun sait qu'un outil informatique se caractérise d'abord par les problèmes techniques récurrents qu'il génère mais aussi par la casse, la perte ou encore le vol... La charge financière ne doit pas revenir aux seuls parents. Nombre d'entre eux n'auront pas les moyens financiers de procéder aux réparations.

De la même façon, les équipes pédagogiques et administratives sollicitées dans ce rapport ne sont pas qualifiées pour intervenir techniquement. A leur mission d'enseignement ne peuvent se greffer maintes et maintes tâches supplémentaires dont celle générée par le choix d'une politique régionale prise sans réelle concertation avec elles. Ce choix s'ajoute à un autre choix désastreux de l'exécutif d'externaliser, dès le début de mandat, les services de maintenance du parc informatique des lycées franciliens alors que les ressources humaines et techniques existent et auraient pu être développées pour faire des lycées d'Île-de-France des lycées 100 % numériques. Sans service de maintenance informatique, l'offre régionale devient bancal et inappropriée. Ce qui était censé être un moyen numérique facilitateur pour les apprentissages devient donc un obstacle. Il est donc urgent de mettre en place un tel service dans chacun des 8 départements franciliens. Trois millions d'euros permettraient de créer 8 équipes de maintenance, une par département, chacune composée de 15 personnes.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

